

# PROFESSION BANLIEUE

## LA NOUVELLE LÉGISLATION SUR L'IMMIGRATION, L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION - REGARDE SUR L'HISTOIRE ET MISE EN PERSPECTIVE

16 décembre 2008



**les après-midi**

16 DÉCEMBRE  
2008

Gaye Petek est directrice  
et fondatrice  
de l'association  
Eliés - Migrations  
et cultures de Turquie,  
membre du Haut Conseil à l'Intégration  
et du conseil d'administration  
de la CNH nationale de l'histoire  
de l'immigration

**14**

### La nouvelle législation sur l'immigration, l'accueil et l'intégration

*Regard sur l'histoire et mise en perspective*

Gaye Petek

Invoquée depuis de nombreuses années dans un certain nombre d'organismes, Gaye Petek suit les questions d'intégration, d'accueil et d'intégration, notamment dans le cadre du Haut Conseil à l'Intégration (HCI), où elle effectue son troisième mandat. Elle est également un acteur de terrain, directrice de l'association Eliés, qui s'occupe des populations turcophones, populations parmi les publics les moins francophones, et donc particulièrement concernés par le dispositif de contrat d'accueil et d'intégration (CAI).

Gaye Petek a été mandatée en 2005 par le cabinet de Jean-Louis Borloo (alors ministre de l'Énergie, de la Cohésion sociale et du Logement) pour mener une évaluation des prestations dispensées dans le cadre du CAI, deux ans après sa mise en place. Elle a alors sillonné la France pour étudier concrètement, ces formations. Certaines propositions issues de cette évaluation ont fait l'objet d'un avis critique du HCI, remis à Dominique de Villepin peu de temps avant son départ. Avis resté pour l'instant sans suites.

#### BREF HISTORIQUE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

Pendant de nombreuses années, les immigrés ont été accueillis de manière peu coordonnée, peu encadrée. Le Service social d'aide aux immigrés (SSAI) faisait ce qu'il pouvait dans son coin, il n'existait pas de politique nationale définie et, en tout cas, pas de politique systématique d'accueil des primo-arrivants en France.

C'est ce qui a conduit le HCI, dans un avis et un rapport rendus en 2000, à proposer un vaste chantier de reprise en main de la question de l'accueil, question fondamentale au regard de l'intégration. Dans un premier avis, il a proposé au Premier ministre de l'époque un reformatage de ce paysage, avec la mise en place d'une agence nationale ayant pour mission l'accueil systématique des primo-arrivants. Le HCI est allé plus loin, dans un deuxième avis, en proposant que cet accueil systématique soit étayé par la signature d'un contrat d'accueil et d'intégration.

Mais il faut toujours compter un certain temps entre l'émission d'un avis du HCI et sa mise en œuvre, ou pour que l'avis inspire les politiques publiques.

- À partir de juillet 2003, l'accueil systématique des primo-arrivants et le CAI sont mis en place de manière expérimentale par Jean-Louis Borloo.

Avec le contribution de : **Gaye PETEK**  
Téléchargeable.

### Sommaire

- Bref historique du dispositif d'accueil et d'intégration
- La procédure d'accueil
- Premières remarques
- L'immigration et l'accueil aujourd'hui en France
- Quelques chiffres
- Regard sur les différents modèles Européens
- Conclusion : Les enjeux futurs

---

12 pages.

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Publications et Ressources](#) > [Les publications de Profession Banlieue](#) > [Les Après-midi](#) >
- **Adresse de cet article** :  
<https://www.professionbanlieue.org/La-nouvelle-legislation-sur-l-immigration-l-accueil-et-l-integration>